

EXTRAIT DU REGISTRE DES
AR. Préfecture
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES

046-214602211-20240328-CM20240328-07-DE
Reçu le 02/04/2024

Séance du 28 Mars 2024

Nombre de
conseillers

- en exercice	14
- présents	11
- votants	11
- absents	3
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0

Convocation : 15/03/24

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, se à la Mairie de Planioles sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Étaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, Lucette CARSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACOUT Guy, LACHERET Jean-Christophe, LECORNE Jocelyne, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François,

Absents/Excusés : FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan,

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n°
CM20240328-07

OBJET

Délibération
subventions
exceptionnelles
-Participation aux
frais de piscine
pour les écoles du
Cardaillac et
Planioles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les deux classes de l'école de Planioles participent à des séances de piscine à Capdenac gare. Les classes de Cardaillac et Camburat participent à des séances de piscine.

Les communes de Cardaillac, Camburat et Fourmagnac vont participer aux frais.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ACCEPTE de participer pour un montant de 188 € pour les séances de piscine de l'école de Planioles et décide de verser la somme à la coopérative scolaire de Planioles.
- ACCEPTE de participer pour un montant de 135 € aux frais de piscine pour l'école de Cardaillac et de verser la somme à la coopérative scolaire de Cardaillac.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 28 Mars 2022.

Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 29/03/2024
et publication ou
notification
du 29/03/2024

Le Maire,
Guy LACOUT.

